

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Marc-Olivier Buffat intitulée "partenariat privé-public pour les musées vaudois ?"

#### **Rappel**

*De tout temps, pouvoirs publics et acteurs privés ont marché main dans la main pour offrir à la population des collections artistiques de qualité, rendant justice au patrimoine culturel dont dispose chaque région. Les cantons ont développé très tôt des modes particulièrement efficaces de collaboration entre l'Etat, dont le rôle dans la promotion de la culture, est central, et les collectionneurs privés. Aujourd'hui, le canton de Bâle, pour ne citer que cet exemple, se distingue tout particulièrement dans sa capacité à associer soutien public et engagement privé. Le canton de Genève semble, de son côté, s'intéresser plus activement à une collaboration plus intense entre privé et public, comme le montre l'exemple du Musée d'histoire et d'archéologie. Le canton de Vaud a longtemps paru plus réticent par rapport à ce type d'approche. Toutefois, les discussions qui ont présidé à l'élaboration du premier projet de Musée cantonal des beaux-arts avaient laissé percer une volonté d'intégrer les personnes et les organismes privés dans la construction de ce musée, qui aurait servi à accueillir des collections remarquables. On sait maintenant qu'un nouveau projet de Musée cantonal des beaux-arts est en préparation, mais plus rien ne filtre des contacts que le Conseil d'Etat devrait entretenir avec les collectionneurs qui avaient manifesté leur soutien en faveur de ce musée et leur intérêt à y déposer leurs collections. D'où certaines inquiétudes, de plus en plus palpables. Constatant que le projet de loi sur la culture ne répond pas à ces problèmes mais laisse, dans son principe, l'initiative en matière culturelle aux individus et organismes privés (art.2AP), le soussigné souhaite dès lors demander au Conseil d'Etat:*

- 1. Dans le cadre des travaux préparatoires relatifs au futur Musées des beaux-arts, le Conseil d'Etat a-t-il développé une stratégie destinée à associer les collectionneurs privés au contenu de ce musée ?*
- 2. Les collectionneurs qui avaient annoncé un soutien enthousiaste au Musée des beaux-arts ont-ils confirmé leurs intentions et/ou se désintéressent-ils désormais du projet vaudois ?*
- 3. Le Conseil d'Etat a-t-il entrepris d'autres démarches tendant à intégrer d'autres collectionneurs privés dans le projet ?*

*Souhaite développer.*

*Lausanne, le 11 mai 2010.*

*(Signé) Marc-Olivier Buffat*

## **1 RÉPONSE AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATION BUFFAT**

### **2 PRÉAMBULE**

En préambule pour rappeler le contexte général, le Conseil d'Etat tient à rappeler les éléments suivants :

#### ***Situation générale***

Les coûts de fonctionnement et d'exploitation des huit musées cantonaux sont assurés par l'Etat, leur budget faisant partie intégrante du budget cantonal ordinaire. Les relations entre ces institutions étatiques et le secteur privé varient selon le domaine et le type d'activités qu'ils développent.

Il convient de rappeler en premier lieu que le secteur privé ne peut être sollicité pour contribuer au financement direct d'activités relevant de la mission de l'Etat (coûts de fonctionnement de l'institution, etc.). Il convient donc de disposer d'une structure parallèle au musée, sous la forme d'une Association des amis (par exemple : MCBA, Musée cantonal de zoologie, etc.) ou d'une Fondation (par exemple Fondation Pro Aventico ou Fondation du Musée de l'Elysée). Il faut également cibler les demandes de soutiens sur des projets et/ou événements ponctuels entrant dans la stratégie d'image, la politique de marketing ou la philosophie mécénique des sociétés sollicitées. Le Musée de l'Elysée pour la photographie est le musée cantonal dont le financement privé obtenu grâce à sa Fondation est le plus important. Force est de constater qu'il est beaucoup plus difficile pour les musées de sciences d'attirer des actions de partenariat avec le secteur privé.

#### ***Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)***

Associé depuis sa création à l'essor du Canton de Vaud, le Musée cantonal des Beaux-Arts (mcba) exerce ses missions en lien étroit avec l'environnement socio-économique et culturel du canton. Il constitue une passerelle entre les intérêts et les aspirations des secteurs public et privé. C'est ainsi qu'au travers de ses 167ans d'existence (1841-1904 Arlaud – depuis 1906 Rumine), le mcba a toujours pu compter - outre l'engagement de l'Etat de Vaud- sur le soutien de particuliers, de fondations et d'associations.

Des dons de Marc-Louis Arlaud et de Gabriel de Rumine qui ont permis de construire les bâtiments portant leurs noms, aux engagements pris en son temps notamment par la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud (Organe de répartition vaudois de la Loterie romande) et la Fondation Leenaards pour le projet de Bellerive, nombreux sont celles et ceux qui ont directement contribué à affirmer la vocation et le rayonnement du mcba. Ses rapports annuels rendent bien compte de l'importance des dons et des dépôts à long terme d'œuvres en provenance de particuliers, de même que de l'aide financière de l'Association des amis du mcba et d'autres pour enrichir les collections du musée. Ces preuves tangibles de soutien, basés sur une haute reconnaissance de la valeur patrimoniale communautaire que constituent les beaux-arts, proviennent année après année de différents milieux qui aujourd'hui encore accordent tout leur intérêt au projet de nouveau musée.

Si l'histoire passée et récente de l'institution témoigne ainsi d'un intérêt réel de la part des secteurs public et privé à collaborer, le Conseil d'Etat estime que ce phénomène a toutes les chances de se développer significativement dans les années à venir grâce au projet *Pôle muséal et culturel, mcba, Halles CFF aux locomotives* à Lausanne. Le Conseil d'Etat considère que le moment est venu de mobiliser ces forces et compétences afin que le *pôle muséal* puisse déployer ses missions comme une pièce essentielle de ce rayonnement. Avec une surface de plus de 22'000 m<sup>2</sup> au cœur de la capitale vaudoise, le potentiel existe, il convient de donner une forme et une substance à la collaboration entre les différents partenaires du projet : institutions publiques, mécènes et secteur privé. Ce futur quartier des arts doit devenir un symbole de fierté et d'identification pour la population vaudoise. Attractif, il doit affirmer son identité de bien public et parvenir à susciter l'intérêt et la générosité des particuliers

et des entreprises au travers de dons et de legs, de soutiens à des expositions et à des acquisitions, d'investissements dans le mécénat. Le CE entend ainsi s'engager pour que le futur mcba devienne un lieu de relations fortes, durables et complémentaires avec les milieux privés intéressés et les mécènes.

**1. Dans le cadre des travaux préparatoires relatifs au futur Musées des beaux-arts, le Conseil d'Etat a-t-il développé une stratégie destinée à associer les collectionneurs privés au contenu de ce musée ?**

Le Conseil d'Etat a créé, dans la structure du projet *Pôle muséal, mcba, halles CFF aux locomotives*, un groupe de travail intitulé *recherche de fonds et communication*. Comme son nom l'indique, la mission de ce groupe, présidé par Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat, est d'entretenir et de créer des contacts avec les collectionneurs, de rechercher des fonds grâce à de nouveaux partenaires et de cultiver les échanges avec les différentes fondations.

Des gestes significatifs ont ainsi été faits auprès de collectionneuses et collectionneurs, ainsi que de fondations mécéniques. Un effort particulier permet de les tenir informés de l'évolution du processus de travail par des rencontres régulières. Ainsi plusieurs visites de site ont été organisées à leur intention et les mécènes ont également été invités à suivre les travaux du Groupe de concertation. Ainsi Madame Alice Pauli, Madame Suzanne Dubois et Monsieur Paul Jungo participent régulièrement aux différentes séances de ce groupe.

**2. Les collectionneurs qui avaient annoncé un soutien enthousiaste au Musée des beaux-arts ont-ils confirmé leurs intentions et/ou se désintéressent-ils désormais du projet vaudois ?**

Les collectionneuses et collectionneurs, la Fondation Leenaards, la Fondation Planque et la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud (Loterie romande) ont déclaré se libérer de leur promesse suite à la votation du 30 novembre 2008. Malgré cette réserve à l'égard d'un nouvel engagement, la plupart d'entre eux ont manifesté leur attachement à un nouveau projet. A ce jour, ils ont toutefois souhaité attendre la fin des échéances des différentes étapes (résultat du concours d'architecture, préavis communale et EMPD crédit d'ouvrage) avant de déterminer les conditions de leur participation au projet *pôle muséal, mcba*.

Quant à la collection Planque l'issue de la votation Bellerive a incité la Fondation Jean et Suzanne Planque à décider le dépôt à terme (15 ans) de la collection au Musée Granet à Aix-en-Provence.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que tout au long des procédures relatives au futur musée des beaux-arts, il a manifesté une volonté constante de contribuer à la préservation et à la mise en valeur des œuvres de la collection Planque en proposant explicitement un appui financier réservé à l'usage de la Fondation par un crédit important décidé en 2009 et reconduit en 2010, sous la forme d'un crédit destiné à la prise en charge des coûts liés à la conservation des œuvres et aux activités de son conservateur. Ces propositions sont restées sans réponse.

En outre le Conseil d'Etat a tenu la Fondation régulièrement informée de l'évolution du projet *Pôle muséal, mcba, Halles CFF aux locomotives* et a souhaité l'intégrer dans les différents processus notamment lors de la recherche d'un nouveau site puis en l'invitant à participer à l'évolution du projet au même titre que les autres collectionneurs. Le Conseil d'Etat entend poursuivre cet effort et faire de même tout au long des années à venir pour qu'à terme, le Canton puisse voir le retour de cette magnifique collection.

Le Conseil d'Etat tient aussi à relever qu'en 2010 deux mécènes ont montré leur enthousiasme à l'égard du mcba. Ainsi un don anonyme a permis d'acquérir une huile sur toile d'Oskar Kokoschka de 1956 : "*Glion, Vue sur le lac Léman*" et le Dr. Marcel Bahro, domicilié dans le canton de Schwyz, a complété ses dépôts au mcba avec des dessins d'Alberto Giacometti. Par cette dotation le collectionneur réitère sa confiance au musée, ces dessins venant compléter les tableaux que le collectionneur a déjà mis en dépôt au mcba.

**3. Le Conseil d'Etat a-t-il entrepris d'autres démarches tendant à intégrer d'autres collectionneurs**

*privés dans le projet ?*

Le Conseil d'Etat entreprend de nombreuses démarches auprès de partenaires potentiels par l'intermédiaire des membres du Groupe de travail *recherche de fonds et communication*.

En outre pour intégrer les mécènes dans le projet, un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat et des milieux privés verra le jour afin de déterminer un type de partenariat qui conviendrait à tous. Il débutera son travail dès les procédures parlementaires terminées. Une première étape de travail aura lieu le 21 mars 2011 par une conférence débat intitulée *Mécénat, sponsoring, partenariat public-privé dans le domaine culturel : attentes et perspectives*. En organisant cette manifestation, le Conseil d'Etat a voulu en particulier donner la parole aux milieux intéressés ou actifs dans le mécénat, le sponsoring ou d'autres formes de soutien afin qu'ils puissent exprimer leurs différents points de vue.

Le Conseil d'Etat est également heureux d'annoncer un partenariat privé-public exceptionnel au Musée de l'Elysée : le dépôt du Fonds Chaplin. De portée universelle cet ensemble d'environ 10'000 photographies (tirages originaux et négatifs) documentant la carrière de Charlie Chaplin est d'une valeur patrimoniale très rare. Il contribuera à accroître la renommée internationale de cette institution. La mise en dépôt d'une telle collection participe, avec une répercussion immédiate, au rayonnement de l'ensemble de nos institutions culturelles. Elle permet également de rappeler aux collectionneuses et collectionneurs les excellentes garanties offertes dans nos musées pour abriter leurs œuvres dans les meilleures conditions.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*